

Réponse, argument par argument à la contribution N° 154

Anonyme	Je souhaite m'adresser directement à un(e) des rares contributrice(eur) favorable à la chaufferie, parmi les 180 contributions déposées, et ce de manière anonyme. Le recours à l'anonymat interroge légitimement. Si vous êtes un particulier, on peut se demander s'il traduit une réserve vis-à-vis du débat public, pourtant essentiel sur un projet de cette ampleur. Pour ma part, je considère au contraire que ce débat est nécessaire et je m'y engage pleinement. Je vous laisse même mon email si vous souhaitez en débattre en privé (rene.forzani@gmail.com) À défaut, cet anonymat pourrait également correspondre à un acteur directement impliqué dans le projet, qu'il s'agisse d'un élu ayant participé aux décisions d'autorisation, ou d'un représentant de l'entreprise attributaire de la délégation de service public. Cette remarque n'est formulée qu'au regard de la transparence attendue dans le cadre d'une concertation publique.
Ce projet s'inscrit dans une dynamique positive de transition énergétique ...	L'avis favorable indique que « <i>ce projet s'inscrit dans une dynamique positive de transition énergétique</i> ». Sur le principe, je partage l'objectif de transition énergétique. Toutefois, j'estime que celle-ci doit prioritairement s'appuyer sur la réduction des besoins, notamment par une isolation performante des bâtiments, avant de développer de nouvelles capacités de production de chaleur. À ce titre, il est également affirmé que la future zone du Vallon des Hôpitaux sera raccordée au réseau de chaleur. Or, il conviendrait de reconnaître que ces bâtiments, construits selon les normes les plus récentes, auront des besoins énergétiques très limités. Ils pourraient être efficacement couverts par des solutions décentralisées telles que des pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire, sans nécessiter un raccordement à un réseau de chaleur dimensionné pour des usages plus intensifs.
et de développement durable	La notion de développement durable mérite d'être rappelée dans sa définition fondatrice : répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. À cet égard, il est légitime de s'interroger sur la manière dont les choix réalisés aujourd'hui seront perçus demain. Rien ne garantit que les générations futures ne considèrent pas certains de ces investissements comme inadaptés, excessifs ou contraires à leurs propres contraintes environnementales et énergétiques.
Transition vers des énergies renouvelables : cette chaufferie biomasse fait partie du futur réseau de chaleur urbain, qui vise à substituer progressivement les énergies fossiles par une énergie renouvelable et locale, à 100% de taux EnR&R (renouvelable et de récupération)	S'agissant de la part « récupération » (chaleur fatale, station d'épuration), cet objectif peut être pleinement soutenu. La valorisation d'énergies perdues constitue en effet un levier pertinent de sobriété énergétique. En revanche, concernant le caractère renouvelable du bois, les données scientifiques disponibles appellent à davantage de prudence. Les travaux récents sur l'état sanitaire des forêts indiquent une diminution de l'ordre de 40 à 50 % de leur capacité d'absorption de CO₂ au cours des dix dernières années. Or cette capacité de puits de carbone constitue précisément l'un des principaux bénéfices environnementaux des forêts, auquel s'ajoutent leur rôle majeur pour la biodiversité et leur fonction de régulation climatique locale. Ces éléments doivent être pleinement intégrés à l'analyse.
Cela contribue à réduire fortement l'empreinte carbone du territoire	Cette réduction est avant tout de nature administrative et comptable. Il est désormais largement établi que la combustion du bois émet significativement plus de CO₂ que le gaz naturel à énergie produite équivalente, de l'ordre de +60 à +70 %. Par ailleurs, l'atmosphère ne distingue pas le CO₂ selon son

	origine : qu'il soit qualifié de fossile ou de biogénique, son effet sur le climat est identique à court et moyen terme. La multiplication des appellations « bio » dans la chaîne d'approvisionnement ne modifie en rien cette réalité physique. La dénomination des filières ou des combustibles ne saurait se substituer à une analyse rigoureuse des émissions réelles et de leur impact climatique.
à diminuer notre dépendance aux énergies importées, notamment en ce moment au gaz russe qui finance la guerre en Ukraine...	Il convient de ne pas mêler des considérations géopolitiques à l'évaluation technique, environnementale et sanitaire de ce projet. Un tel argument ne saurait, à lui seul, justifier l'ensemble des choix opérés, ni occulter les autres enjeux soulevés. Fonder une décision structurante et durable sur ce seul registre relèverait d'une approche excessivement simplificatrice, et potentiellement irresponsable au regard des impacts à long terme.
Qualité de l'air et ...	La qualité de l'air s'améliore avant tout par la réduction des besoins énergétiques, en premier lieu grâce au renforcement de l'isolation des bâtiments. En matière de production de chaleur, le gaz naturel présente, à puissance utile équivalente, des niveaux d'émissions nettement inférieurs à ceux de la combustion du bois, qu'il s'agisse du CO₂ (environ -65 %), des particules fines ou des oxydes d'azote (NOx). Ces éléments, largement documentés, doivent être considérés de manière prioritaire lorsqu'il est question d'améliorer durablement la qualité de l'air.
efficacité énergétique	Il convient de préciser ce que recouvre ici la notion d'efficacité énergétique. À ce jour, rien ne permet d'affirmer qu'une chaudière biomasse, même récente, présente une efficacité énergétique supérieure à celle d'une chaudière gaz de dernière génération, notamment en fonctionnement réel. Les rendements théoriques affichés ne sauraient masquer les pertes liées à la combustion du bois, à la gestion des cendres, aux systèmes de filtration, ni aux phases transitoires de fonctionnement, qui affectent la performance globale du système.
en remplaçant des systèmes de chauffage individuels souvent moins performants, notamment des chaudières anciennes ou des foyers ouverts,...	Même une chaudière gaz ancienne présente, en termes d'émissions atmosphériques, de meilleures performances qu'une chaudière biomasse équipée de dispositifs de filtration. Par ailleurs, l'évocation des foyers ouverts pose question. Aucun élément chiffré n'est fourni quant à la répartition réelle des modes de chauffage existants, ni entre parc public et parc privé, ni au sein du parc privé entre habitat collectif et individuel. Or seuls certains logements individuels peuvent être équipés de foyers ouverts. En l'absence de données précises, cet argument relève davantage de l'hypothèse que d'un diagnostic étayé.
tout en offrant une production de chaleur plus stable et maîtrisée pour les bâtiments raccordés	Les termes « stable » et « maîtrisée » méritent d'être explicités. La stabilité d'une production de chaleur dépend avant tout de la fiabilité du système, de la disponibilité du combustible, de la complexité des équipements et des phases d'exploitation. Or une chaufferie biomasse est, par nature, plus complexe à exploiter qu'une installation gaz, tant sur le plan logistique que technique. Quant à la notion de maîtrise, elle ne saurait se limiter à la continuité de service : elle doit également intégrer la maîtrise des émissions, des nuisances et des impacts sanitaires, éléments sur lesquels la biomasse présente objectivement davantage de contraintes.
cette grosse chaufferie collective va contribuer à une baisse des émissions polluantes locales	Cette affirmation ne résiste pas à l'analyse. Non seulement les émissions unitaires de la combustion du bois sont plus élevées que celles du gaz pour plusieurs polluants, mais ce projet a pour effet de concentrer, sur une emprise d'environ un hectare, des émissions qui étaient jusqu'à présent diffuses sur un territoire de l'ordre de 2 300 hectares.

	Il ne s'agit donc pas d'une suppression de la pollution locale, mais bien d'un changement d'échelle et de localisation, avec une concentration accrue des émissions dans un secteur précis.
Il y a des prospects majeurs, dont les HCL pour l'hôpital et Fac de Médecine, ainsi que l'hôpital Henry Gabrielle à Saint-Genis-Laval	Dans un établissement hospitalier, deux logiques coexistent. D'une part, celle des gestionnaires, soumis à de fortes contraintes budgétaires et appelés à arbitrer principalement sur des critères financiers. D'autre part, celle des soignants, du professeur hospitalo-universitaire aux aides-soignants, dont la préoccupation première demeure la santé des patients et la prévention des risques sanitaires. Il serait pour le moins surprenant de trouver un professionnel de santé qui nierait la dangerosité sanitaire des émissions issues de la combustion du bois, en particulier pour des publics fragiles. Un contrôleur de gestion, par nature, raisonne à partir des économies annoncées. Cela ne saurait constituer, à lui seul, un argument suffisant pour justifier un choix aux conséquences sanitaires potentielles.
les émissions de NOx et ...	La combustion du gaz naturel émet très peu de NOx, notamment grâce aux brûleurs modernes à faibles émissions. À l'inverse, la combustion du bois nécessite le recours à des dispositifs de traitement spécifiques, comme l'injection d'urée (procédés de type SNCR ou SCR), afin d'abaisser artificiellement les niveaux de NOx. Cette contrainte technique illustre à elle seule la différence de nature entre les deux filières.
de particules fines sont négligeables	Il est difficile d'ajouter davantage à ce qui a déjà été largement documenté. Si les masses de particules mesurées peuvent parfois paraître limitées, cela occulte l'essentiel : les particules ultrafines, les plus dangereuses pour la santé, ne sont ni mesurées en routine, ni réglementées, en dehors de protocoles de laboratoire. Or ce n'est pas la masse totale qui conditionne la dangerosité, mais le nombre de particules. À titre d'illustration, une particule de 2,5 microns peut contenir jusqu'à 20 000 particules de 0,1 micron, capables de franchir la barrière pulmonaire et de passer directement dans le sang.
Dynamisation du tissu local et économie circulaire : contrairement à de nombreuses idées reçues, l'utilisation de biomasse issue de matières organiques (résidus forestiers, bois recyclé) favorise une valorisation des ressources locales dans un rayon proche du site, rayon d'approvisionnement de quelques dizaines de km, ... soutenant ainsi la filière bois-énergie régionale en AURA	La réalité de la filière bois-énergie est sensiblement plus complexe que cette présentation. Aujourd'hui, près de 49 % du bois prélevé dans les forêts françaises est destiné à la combustion. Par ailleurs, environ 75 % des forêts, soit près de 13 millions d'hectares, appartiennent à 3,5 millions de propriétaires privés. Cette extrême fragmentation rend la gestion durable particulièrement difficile à garantir. Dans ces conditions, il est illusoire d'affirmer que les approvisionnements seront majoritairement certifiés. En pratique, une part importante du bois susceptible d'être consommé par la chaufferie de Saint-Genis-Laval ne bénéficiera pas d'une certification de type PEFC. Les dérives sont déjà observées sur le terrain, avec des coupes non consenties par des propriétaires, révélant un affaiblissement des contrôles et un risque de pratiques opportunistes. Enfin, le rayon d'approvisionnement réel s'éloigne largement de l'image de proximité avancée. Il atteint aujourd'hui environ 150 km, et rien ne permet d'affirmer qu'il n'augmentera pas à l'avenir. Rapporté aux volumes concernés, cela représente des distances cumulées considérables, incompatibles avec l'idée d'un circuit court vertueux. Certaines filières s'approvisionnent d'ores et déjà à l'étranger, notamment en Amérique du Sud et en Europe du Sud, ce qui remet profondément en cause la notion d'économie locale et circulaire.
Participation citoyenne et transparence : la mise en place d'une consultation publique avec des documents accessibles, des réunions d'information et la possibilité pour les habitants de déposer leurs avis est une démarche intéressante de démocratie participative. Elle doit permettre à chacun de contribuer de manière constructive à l'amélioration du projet.	Merci à Mme la préfète de nous avoir permis de nous exprimer même si nous n'aurons qu'un peu plus de 2 mois alors que la Métropole y travaille depuis des années ! Par contre aucune crédibilité envers Mme la Maire qui nous dit "Ce retard est une opportunité pour que chacun puisse s'informer et contribuer à l'enquête publique" alors que tout démontre que ce dossier a été traité dans la plus grande discrétion suites à l'échec subit à Francheville Ste Foy